

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2020**

Date de la convocation : 8 décembre 2020

Ordre du jour : Convention constitutive du groupement de commandes travaux de voirie, convention avec l'Ecole Départementale de Musique de Lozère pour intervention à l'école du Sycomore, projets de plans de financement pour acquisition de véhicules et travaux, participation aux frais de transports scolaires année scolaire 2019/2020, reconduction contrat de délégation de service public camping de la Vallée.

L'an deux mille vingt et le dix-neuf décembre à neuf heures, les membres du conseil municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

**Présents** : RODRIGUES David, SAGNET POUGET Valérie, VALENTIN Denis, BERTRAND Jean-Luc, FAGES Guylène, SEGUIN Xavier, BERTY Benoît, FAGES Yannick, PAGES SAMSON Mathilde, CITERIN Sylvie, PLANCHON Sandrine, ANDRE Sophie

**Absents excusés** : MATHIEU Philippe, POUGET Yves, MALAVIOLLE Roselyne, DELEUS PORCHEROT Mélanie, DELTOUR Michel (procuration à RODRIGUES David), CIPRIANI Patrick, MAS Fabienne

Madame Mathilde PAGES SAMSON a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur le Maire a ensuite ouvert la séance et exposé ce qui suit :

**2020.073 Convention constitutive du groupement de commandes**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant l'intérêt pour les communes et communautés de communes, ainsi que le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE) à mutualiser leurs projets respectifs de voirie et de génie civil de réseaux divers,

Considérant que le groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques de se regrouper afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics et qu'il est nécessaire de fixer les modalités de fonctionnement de ce groupement par convention,

Considérant qu'il peut être confié à l'un ou plusieurs des membres du groupement la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal :**

- Décide de l'adhésion de la commune au groupement de commandes précité,
- Approuve le projet de convention constitutive ci-annexé du groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux de voirie et de génie civil de réseaux divers,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention,

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2020

- Désigne le SDEE coordonnateur du groupement et lui confie la charge de mener l'ensemble des procédures de passation et d'exécution des marchés issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

**2020.074 Convention avec le Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Ecole Départementale de Musique de Lozère, intervention à l'école du Sycomore année scolaire 2020/2021**

Monsieur le Maire présente la demande de l'école du Sycomore pour une intervention de l'Ecole Départementale de Musique de Lozère pour des cours de danse sur l'année scolaire 2020/2021.

Le projet porte sur 20 heures 30 d'intervention danse pour un coût horaire de 46 €, soit 943 € pour l'année scolaire 2020/2021 avec un 1<sup>er</sup> paiement de 471,50 € en 2020 et le 2<sup>ème</sup> du même montant en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le projet de 20 heures 30 d'intervention danse proposé par l'école départementale de musique de Lozère pour l'école du Sycomore sur l'année scolaire 2020/2021
- Autorise le Maire à signer la convention présentée
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**2020.075 Plan prévisionnel de financement projet station d'épuration de Malvézy**

Monsieur le Maire présente l'avant-projet établi par INGESURF le Maître d'œuvre de l'aménagement de la station d'épuration de Malvézy.

Le projet consiste à refaire la station d'épuration de Malvézy 100 EH type filtre planté à un étage avec recirculation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte l'avant-projet présenté pour le projet d'aménagement de la station d'épuration de Malvézy
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses € HT    |                   | Recettes € HT                 |                   |
|------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| Travaux          | 160 000,00        | Agence de l'eau Adour Garonne | 68 848,50 (35%)   |
| Maîtrise d'œuvre | 11 910,00         | Conseil Départemental         | 71 000,00 (36%)   |
| Etudes et essais | 4 800,00          | Etat                          | 17 703,90 (9%)    |
|                  |                   | Emprunt                       | 39 157,60 (20%)   |
| <b>TOTAL</b>     | <b>196 710,00</b> | <b>TOTAL</b>                  | <b>196 710,00</b> |

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2020

**2020.076 Plan prévisionnel de financement projet traitement de l'eau et télésurveillance réseau de Canilhac et de Verteilhac**

Monsieur le Maire présente les estimations établies par le SDEE de la Lozère pour les projets de traitement de l'eau potable au chlore des réseaux de distribution de Canilhac et de Verteilhac ainsi que l'installation de la télégestion pour ces 2 dispositifs de traitement de désinfection de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, par douze voix pour et une abstention, le conseil municipal :

- Accepte le devis présenté pour le projet de 2 traitements au chlore pour les réseaux d'eau potable des villages de Canilhac et de Verteilhac
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

| projets           | Dépenses € HT | Recettes € HT  |  |
|-------------------|---------------|--|--|
| Traitement chlore | 16 227        | Etat (DETR)<br>Agence Adour Garonne<br>Autofinancement | 8 113 (50%)<br>4 836 (30 %)<br>3 278 (20%) |
| Télésurveillance  | 4 400         | Etat (DETR)<br>Autofinancement                         | 2 200 (50%)<br>2 200 (50 %)                |
| <b>Total HT</b>   | <b>20 627</b> |  | <b>20 627</b>                              |

**2020.077 Plan prévisionnel de financement projet achat tracteur et étrave**

Monsieur le Maire présente les devis pour le projet d'achat d'un tracteur neuf et d'une étrave.

Après en avoir délibéré, par douze voix pour et une abstention, le conseil municipal :

- Accepte le projet d'achat d'un tracteur et d'une étrave
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

| projets                  | Dépenses € HT    | Recettes € HT                  |                                   |
|--------------------------|------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| Tracteur CLAAS ARION 420 | 68 300,00        | Etat DETR<br>Autofinancement   | 40 98,00 (60%)<br>27 320,00 (40%) |
| Etrave                   | 9 950,00         | Etat (DETR)<br>Autofinancement | 5 970,00 (60%)<br>3 980,00 (40 %) |
| <b>Total HT</b>          | <b>78 250,00</b> |                                | <b>78 250,00</b>                  |

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2020**

**2020.078 Participation des communes, année scolaire 2019/2020**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée indiquant que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2019-2020; les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (2054 € pour l'année scolaire 2019-2020), soit 410 € multipliés par le nombre d'enfants transportés domiciliés dans la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil approuve cette décision et, en conséquence, accepte de voter la quote-part communale de 3 280 €.

**2020.079 Reconduction de la gérance du camping de la Vallée**

Monsieur le Maire indique que le bilan de la saison 2020 pour le camping de la Vallée a été bonne malgré la crise sanitaire.

Il rappelle que Madame Sabrina Albouy en est la gérante par un contrat de délégation par affermage en date du 9 janvier 2020 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois et qu'elle souhaite reconduire le contrat en 2021. Le montant de la redevance annuelle d'affermage a été fixée à 6 000 euros par délibération du 18 novembre 2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que Mme Sabrina ALBOUY, gérante du camping de la Vallée souhaite renouveler pour l'année 2021 le contrat de délégation de service par affermage pour la gestion et l'exploitation du camping communal de la Vallée.
- Précise que le montant de la redevance annuelle d'affermage fixée par délibération du 18 novembre 2019 est de 6 000 euros hors taxe.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Présentation de l'esquisse du projet de la salle associative et polyvalente. Une réunion de travail aura lieu avec l'architecte (date non définie), on fera part à ce moment là des remarques des conseillers sur l'esquisse présentée.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.**

**Date d'affichage du compte rendu : 22 décembre 2020**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2020

| <b>Numéro délibération</b> | <b>Objet délibération</b>   |
|----------------------------|---|
| 2020.073                   | Convention constitutive du groupement de commandes  |
| 2020.074                   | Convention avec le Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Ecole Départementale de Musique de Lozère, intervention à l'école du Sycomore année scolaire 2020/2021 |
| 2020.075                   | Plan prévisionnel de financement projet station d'épuration de Malvézy  |
| 2020.076                   | Plan prévisionnel de financement projet traitement de l'eau et télésurveillance réseau de Canilhac et de Verteilhac   |
| 2020.077                   | Plan prévisionnel de financement projet achat tracteur et étrave  |
| 2020.078                   | Participation des communes aux frais de transport scolaire, année scolaire 2019/2020  |
| 2020.079                   | Reconduction de la gérance du camping de la Vallée  |

**Émargements des conseillers municipaux :**

|  |                       |
|--|-----------------------|
| RODRIGUES David                                  | CITERIN Sylvie        |
| VALENTIN Denis                                   | FAGES Guylène         |
| BERTRAND Jean-Luc                                | POUGET Valérie        |
| DELTOUR Michel (procuration à<br>RODRIGUES David | PAGES SAMSON Mathilde |
| FAGES Yannick                                    | PLANCHON Sandrine     |
| SEGUIN Xavier                                    | BERTY Benoît          |
| ANDRE Sophie                                     |                       |
|  |                       |